

reconnaissons qu'il est indispensable d'accroître les échanges commerciaux pour atteindre ces objectifs. Nous avons discuté de la nécessité que tous les membres de l'OMC aident les pays les moins avancés, notamment en leur accordant un meilleur accès aux marchés dans les secteurs où ils sont concurrentiels.

Du point de vue de nos priorités nationales, nous avons parlé du genre d'ordre du jour que nous voudrions établir pour la première conférence ministérielle. Cet ordre du jour doit être équilibré et répondre aux besoins de tous les membres, surtout les moins développés. Il doit être fondé sur une évaluation réaliste de ce qui peut être accompli dans le cadre de la mise en oeuvre complète de nos obligations découlant de l'Uruguay Round. Il doit aussi être ambitieux en faisant de l'OMC la tribune de négociation dynamique dont nous avons besoin, en tant que gouvernements, dans une économie en mutation qui est en train de se mondialiser.

Sur cette base, nous avons constaté que les travaux préparatoires devraient être commencés avant Singapour, ou au moment de la Conférence, pour nous aider à remplir les engagements que nous avons pris d'incorporer des travaux supplémentaires dans les Accords de l'Uruguay Round. Nous avons noté que nous nous étions engagés à commencer, au plus tard en 1998 et en 2000, une libéralisation plus poussée dans les domaines de l'agriculture et des services. Nous avons noté les engagements à revoir les règles de plusieurs accords. Nous avons eu des entretiens fructueux sur le programme implicite de l'OMC pour les années à venir; les ministres ont exprimé leur point de vue quant à la suffisance et à l'à-propos de chaque élément.

Au-delà des engagements actuels, nous avons discuté de l'incidence des tendances économiques et politiques, qui se sont accentuées depuis la conception de l'Uruguay Round et même depuis la signature des accords en 1994. Ces tendances comprennent la croissance rapide du volume des investissements, les liens entre la politique commerciale et la politique de concurrence, et les répercussions commerciales éventuelles des programmes de réforme réglementaire, qui dénotent que nous devons commencer à discuter de ces sujets à l'OMC. Nous avons parlé du nombre croissant d'accords commerciaux régionaux. Nous avons convenu qu'il fallait à tout prix faire en sorte que ces initiatives contribuent à la force du système commercial multilatéral. Nous allons coopérer avec nos partenaires régionaux et avec nos partenaires de l'OMC pour y parvenir.

La question des normes commerciales et des normes du travail a également fait l'objet de discussions. Nous avons conclu qu'aucun consensus ne régnait pour le moment en vue d'un dialogue constructif au sein de l'OMC sur le sujet. Nous avons noté le travail en cours dans d'autres institutions pertinentes, notamment l'OIT [Organisation internationale du Travail].